

20240531 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/57438/nauffrage-de-pylos--quatre-des-neuf-egyptiens-acquittés-ont-finalement-retrouvé-la-liberté>

Actualités



Deux des neuf migrants égyptiens acquittés le 21 mai par le tribunal de Kalamata, en Grèce. Crédit : Picture alliance

Naufrage de Pylos : quatre des neuf Égyptiens acquittés ont finalement retrouvé la liberté

Par [Leslie Carretero](#) Publié le : 31/05/2024

Quatre Égyptiens, relaxés le 21 mai pour leur rôle dans le naufrage de Pylos en juin 2023, ont finalement été libérés mercredi par la justice administrative grecque. Malgré la décision du tribunal de Kalamata, dans le Péloponnèse, ces exilés n'avaient pas retrouvé la liberté. Ils avaient été transférés en centre de rétention dès leur sortie du tribunal. Cinq autres personnes devraient être aussi fixées sur leur sort la semaine prochaine.

Après des mois passés derrière les barreaux - en prison puis en centre de rétention - quatre Égyptiens accusés d'avoir joué un rôle dans le [nauffrage d'un chalutier au large de Pylos en juin 2023](#), provoquant la mort d'environ 500 migrants, ont finalement recouvré la liberté.

Le 21 mai, le tribunal de Kalamata, dans le Péloponnèse, [a relaxé ces quatre personnes ainsi que cinq autres Égyptiens](#), visés par les mêmes chefs d'accusation d'"appartenance à une organisation criminelle", d'"homicide par négligence" et d'"entrée illégale dans le pays".

"La décision de détention n'a aucune base légale"

Mais après leur sortie du palais de justice, les migrants n'ont pourtant pas été libérés : ils ont été immédiatement transférés au commissariat, en vue d'un placement en centre de rétention. Les autorités grecques ont justifié leur décision arguant que les exilés risquaient de fuir le pays pendant le traitement de leur demande d'asile.

A lire aussi

[Naufrage de Pylos : les neuf Égyptiens relaxés par la justice grecque envoyés en centre de rétention](#)

Selon la loi grecque, les personnes originaires de nations dont le taux de reconnaissance de la protection internationale est le plus bas – comme l'Égypte – peuvent être placés en rétention même s'ils ont déposé un dossier d'asile, pendant 50 jours renouvelables. Mais, en théorie, les survivants d'un naufrage en sont exemptés.

Une décision qui avait provoqué l'ire des défenseurs des droits. Le Legal centre Lesbos, qui défend ces personnes, avait dénoncé une "mesure punitive" à l'encontre de ces Égyptiens. "La décision de détention [qui] n'a aucune base légale est imposée de manière totalement arbitraire et abusive", s'est insurgée l'ONG dans [un communiqué](#). Elle "est en contradiction directe avec la législation grecque et le droit de l'Union européenne".

"Survivants d'un naufrage"

La cour administrative de Kalamata a suivi les arguments de la défense, et a ordonné, mercredi 29 mai, la libération de quatre personnes – sur les neuf relaxées. "Le recours avait été déposé pour quatre Égyptiens dont le Legal centre Lesbos assure la défense", explique à InfoMigrants Marion Bouchetel, juriste au sein de l'ONG. "On devrait être fixé pour les cinq autres la semaine prochaine, on espère le même résultat".

Pour permettre leur libération, "les avocats ont rappelé au tribunal que ces personnes étaient des survivantes d'un naufrage, et qu'elles devaient donc être considérées comme des personnes vulnérables", signale Marion Bouchetel. Selon la loi grecque, ces migrants ne peuvent pas être placés en rétention et doivent pouvoir bénéficier d'une aide psychologique. "Le tribunal de Kalamata a aussi innocenté ces Égyptiens d'entrée illégale dans le pays donc cela n'avait aucun sens de les enfermer, ni même de dire qu'ils pourraient s'enfuir", insiste l'avocate.

Les quatre Égyptiens sont "heureux et soulagés". Ils ont rapidement quitté la région du Péloponnèse pour vivre à Athènes, au moins le temps du traitement de leur dossier d'asile.